

La bavure de Clermont-Ferrand, un cas d'école

11 janvier 2012 | Par [rachida el azzouzi](#) et [Michel Deléan](#)

La mort d'un homme après son interpellation par la police deviendrait-elle chose courante en France ? Peut-on s'habituer à tenir la chronique de ces décès violents comme s'il s'agissait d'une fatalité, ou de faits accidentels et isolés ? En tout cas, la mort de Wissam El-Yamni, 30 ans, survenue le 9 janvier à Clermont-Ferrand, n'étonne pas grand monde parmi les spécialistes des banlieues et ceux du maintien de l'ordre.

Interpellé par des policiers pendant des incidents lors de la nuit de la Saint-Sylvestre, ce jeune père de famille aurait été roué de coups, selon un des témoignages d'habitants du quartier [recueillis par Mediapart](#), et conduit inconscient à l'hôpital, où il est décédé huit jours plus tard sans être sorti du coma.

Selon les premières constatations, il aurait des côtes brisées, une fracture à la pommette, et des contusions au cou. Une autopsie a été réalisée le 11 janvier au matin à la demande des juges d'instruction, dont on ignore encore les conclusions. De quoi relancer le débat sur les méthodes d'interpellation et notamment les techniques d'immobilisation des personnes arrêtées, vivement critiquées dans le [rapport récent d'Amnesty international](#) sur plusieurs décès attribués à la police.

Le sociologue Laurent Mucchielli, qui travaille [depuis une dizaine d'années](#) sur ces questions, voit dans le drame de Clermont-Ferrand tous les ingrédients habituels des émeutes urbaines. *« Ce que j'ai lu dans la presse sur cette affaire rappelle ce qui est observé régulièrement depuis les émeutes de Vaulx-en-Velin en 1990. A chaque fois, on retrouve un quartier pauvre ou de misère, la mort d'un jeune en relation avec une opération de police, un communiqué-type du ministre de l'Intérieur mettant les policiers hors de cause, plusieurs jours d'émeutes ou de mini-émeutes, et une réponse judiciaire à géométrie variable. »*

Laurent Mucchielli et sa petite équipe de chercheurs avaient longuement ausculté les banlieues populaires après les émeutes de 2005. *« Rien n'a changé depuis. Les gens accumulent un mélange de sentiments de colère, d'humiliation et d'abandon qui explosent lors des émeutes, et qui ont quatre causes principales : les rapports avec la police, vécus comme une humiliation quotidienne, due aux contrôles incessants et à la culture du chiffre, l'échec scolaire, le chômage et la xénophobie. »* Si on prend aussi en compte le mélange drogue et alcool, le soir, chez certains jeunes, qui peut exacerber les tensions, tout comme le comportement agressif et provocateur de certains policiers, *« il est même*

étonnant que ce type d'émeutes n'éclate pas plus souvent », estime Laurent Mucchielli.

L'une des explications mise en avant est le renforcement des dispositifs policiers depuis les émeutes de 2005 (NDLR : après le décès de deux adolescents poursuivis par des policiers qui s'étaient réfugiés dans un poste électrique à Clichy-sous-Bois) et celles de 2007 à Villiers-le-Bel (NDLR : après le décès de deux jeunes à moto percutés par une voiture de police). *« Aujourd'hui, la réaction est beaucoup plus forte et beaucoup plus rapide, on sature l'espace public de policiers pour étouffer les émeutes dans l'œuf. »*

De fait, le décès de Wissam El-Yamni, suivi d'appels au calme de la famille et de rassemblements pacifiques, a donné lieu à des incendies de voitures pendant plusieurs nuits successives, mais aucun bâtiment n'a été brûlé, et aucun affrontement avec les forces de l'ordre n'a été signalé.

Le fort déploiement de policiers et l'usage d'hélicoptères a été critiqué par les habitants. Jean-Louis Borie, l'avocat de la Ligue des droits de l'homme à Clermont, dénonce lui aussi *« le dispositif de guerre, inapproprié et provocateur »*, mis en place par les autorités, avec 420 policiers, gendarmes et CRS ainsi que deux hélicoptères. Des moyens disproportionnés - *« Même dans le Bronx, il n'y a pas d'hélico »* - qui exaspèrent jusque dans les rangs des policiers. *« Cela prouve un échec total en matière d'ordre public, lâche un officier de police judiciaire clermontois. Deux hélicoptères équipés l'un d'une caméra, l'autre d'un phare, c'est démesuré à Clermont-Ferrand. La police, ce n'est pas ça. C'est le contact avec les habitants. Les gens sont normaux dans les cités. Avec de tels moyens, on s'éloigne de la population. On l'effraie. C'est dramatique pour un service public. »* Un de ses collègues renchérit : *« Les gens ici ne veulent pas voir leurs impôts passer dans ce type de dispositif sécuritaire. Il ne faut pas s'étonner, en taillant dans les effectifs, en supprimant les îlotiers, on a perdu le lien avec les quartiers sensibles. On n'y va plus que pour faire de la répression. Le climat est de plus en plus malsain. »*

Des juges indépendants vont enquêter.

Au Syndicat de la magistrature (SM, gauche), on se félicite que dans cette affaire, au moins, le parquet ait ouvert assez vite une information judiciaire visant nommément deux policiers, ce qui n'est pas toujours le cas. *« Le réquisitoire introductif contre personne dénommée leur évite une garde à vue, mais entraînera mécaniquement leur mise en examen, et le dossier sera instruit par des magistrats indépendants »*, explique Matthieu Bonduelle, le président du

SM. *« Ce qui est dommage, c'est que la réponse des parquets est proportionnelle au bruit que fait l'affaire et à l'émoi suscité, or cela ne devrait pas être le cas. »*

À Clermont-Ferrand, l'annonce par le procureur de traces d'alcool et de stupéfiants dans le corps de la victime a choqué. Droit dans ses bottes, le ministre de l'intérieur Claude Guéant ne se prive pas de répéter lui aussi que le jeune homme décédé avait consommé de l'alcool et des stupéfiants, qu'il avait appelé les policiers par téléphone sous un faux prétexte, et qu'il leur avait jeté des pierres avant d'être interpellé. *« Il y a une information judiciaire qui a été décidée. Je me garderais d'avoir le moindre avis sur cette question. La seule chose que je voudrais dire, c'est que s'il y a eu une interpellation difficile, ça n'est pas le fait des policiers »*, a déclaré le ministre lundi, en marge d'une visite à Sevran, en Seine-Saint-Denis. Propos répétés le lendemain lors d'une conférence de presse sur l'immigration au ministère de l'Intérieur, lors de laquelle Claude Guéant a de nouveau évoqué les torts supposés de la victime lors de cette *« interpellation difficile »*, sans rien reprocher aux policiers.

De son côté le maire (PS) de Clermont-Ferrand, Serge Godard, a demandé ([dans le journal local La Montagne](#)) que les deux fonctionnaires mis en cause soient *« rapidement suspendus »*. En effet, le préfet et le ministère de l'intérieur se sont contentés jusqu'ici de mettre les deux policiers *« en congés »*, ce qui est vécu comme une forme de mansuétude choquante par les habitants. L'un est en poste depuis quinze ans à Clermont-Ferrand, l'autre sort tout juste de l'école de police.

Dans les couloirs du commissariat de Clermont-Ferrand, on pointe du doigt la mauvaise stratégie de communication de la préfecture du Puy-de-Dôme qui a, dans un premier temps, cherché à passer ce drame sous silence. *« La préfecture a mis quatre jours pour communiquer »,* confie un fonctionnaire. *« Quel était son intérêt ? Nous n'avions pas à rougir de dire la vérité aux citoyens. En agissant de la sorte, les autorités ont encouragé les rumeurs, les non-dits, les fantasmes et contribué à embraser le quartier. Sur toutes les ondes, on entendait dire que la nuit du nouvel an avait été calme partout en France alors qu'on savait qu'à Clermont-Ferrand, ce n'était pas le cas. C'est là où on se moque de la population. On oublie l'ère des téléphones portables, de l'internet. En période pré-électorale, ce genre de cachotterie pose question. Cela a choqué ici. »*

Des réquisitions sévères contre les émeutiers.

Alors que l'instruction sur la mort de Wissam El-Yamni démarre à peine, la répression des incendies de voitures qui ont suivi bat, elle, son plein. Le tribunal de Clermont-Ferrand juge, chaque jour, de jeunes émeutiers en comparution

immédiate : sept dossiers par jour en moyenne, majeurs et mineurs confondus. Des affaires suivies à la loupe par le ministère de la Justice via le parquet général de Riom : c'est le procureur Gérard Davergne qui « descend » en personne requérir, alors qu'habituellement, ce type d'affaires est laissé aux simples substituts.

Jean-Louis Borie, avocat de la Ligue des droits de l'homme, sollicité par les amis de la victime pour que l'association se constitue partie civile dans le dossier, dénonce « une justice à deux poids, deux mesures » : « D'un côté, on a une instruction qui va durer deux ans, de l'autre, des jeunes, jugés en comparution immédiate, condamnés jusqu'à un an ferme. »

Autre avis, celui de l'avocat Gérard Manein : « Si nous n'étions pas dans le contexte agité des quartiers nord, les prévenus auraient été jugés dans le cadre habituel (convocation par officier de police judiciaire, ou reconnaissance préalable de culpabilité). Cela ne méritait pas plus. On est assez loin des émeutes en banlieue parisienne ou lyonnaise. On a l'impression que le tribunal veut marquer le coup. Il cogne pour des faits dérisoires », estime l'avocat. Il a défendu cette semaine trois jeunes au casier judiciaire vierge : « Il y a de gros problèmes d'identification. Les enquêteurs sortent un ou deux jeunes d'un groupe d'émeutiers et le tribunal se base là-dessus pour leur faire porter la responsabilité des violences en réunion. » Un de ses clients, un jeune, inconnu des services, a été condamné à deux mois de prison fermes pour avoir caillassé un véhicule de pompier : « Ça ne valait pas une telle sanction ! Le camion n'était même pas abîmé et les sapeurs-pompiers ne s'étaient pas constitué partie civile ! »

Dans un autre dossier où l'accusation ne tenait pas, M^e Manein a obtenu une relaxe, mais le parquet a fait appel dans les deux jours qui ont suivi : « Dans un cadre "normal", assure l'avocat, le procureur n'aurait jamais fait appel. » « Il faut que la justice soit sereine. Elle ne doit pas céder à la psychose », poursuit Jean-Louis Terriou, un autre avocat, qui court de gardes à vue en comparutions immédiates. « Les services de police mélangent tout. Certains cas sont totalement déconnectés du contexte de violences urbaines à la Gauthière. »

Source TERRA : <http://www.mediapart.fr/journal/france/110112/la-bavure-de-clermont-ferrand-un-cas-decole>